

NOMBRES DE CONSEILLERS	
Effectif légal :	7
En exercice :	7
Présents	7
Votants	7

Date de convocation
16.03.2026
Date d'affichage
16.03.2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT LAURENT DU VERDON
Séance du 22 mars 2026

Folio N°8

L'an deux mil vingt-six et le vingt-deux mars à dix heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadine GRILLON, Maire.

Présents : Mesdames Nadine GRILLON, Raymonde AREND, Ophélie MARTINO, Messieurs Yannick BERNIER, Antoine CAMPAGNA, Anthony GRILLON, Jean Marc GARCIN ;

Madame Ophélie MARTINO a été nommée secrétaire de séance.

N°2026_01

Détermination du nombre d'adjoints

Madame Le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

L'article L2121-1 Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la nécessité de désigner au moins un adjoint au maire et en vertu de l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 2 adjoints.

Madame Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, la détermination d'un seul adjoint au maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Nadine GRILLON.



La secrétaire de séance,
Ophélie MARTINO.